

Le 4 Pages

de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

Les activités libérales continuent à se développer, notamment grâce aux professions non réglementées

Les activités libérales, avec environ 750 000 entreprises en 2010 (hors auto-entrepreneurs), forment un secteur économique dynamique. Cette vitalité provient principalement des activités non réglementées, poussées par le développement des services à la personne, tels que l'enseignement et le conseil en particulier. Le secteur libéral est l'un des principaux secteurs en termes d'emplois, aussi bien non salariés – on comptait 751 000 professionnels libéraux en 2011 – que salariés (près de 900 000 en 2010).

Les professionnels libéraux officient dans des domaines d'activité très divers. Plus âgés que les autres actifs, un sur cinq a plus de 60 ans, ils tirent en moyenne des revenus assez élevés de leur activité : 57 400 euros pour l'exercice 2010. Avec 42,8 % de femmes en 2011, les professions libérales se féminisent rapidement.

Un Observatoire de l'activité libérale a été mis en place en 2011 auprès de la Commission nationale des professions libérales (CNAPL) par l'article 7 du décret n°2011-200 du 21 février 2011 créant cette commission. Dans le cadre de l'activité de cet Observatoire, la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) a réalisé une refonte des statistiques relatives aux activités libérales. Sur cette base, la présente étude fournit donc un nouveau panorama du secteur libéral.

Hors auto-entrepreneurs, le poids des activités libérales dans l'économie marchande s'accroît ...

Le secteur libéral représentait en 2010, avec ses 750 000 entreprises (*Sources et méthodologie*), 25 % des entreprises du secteur marchand hors auto-entrepreneurs. En 2010, les entreprises libérales ont réalisé

Tableau 1 : Caractéristiques de quelques professions libérales

Les professionnels libéraux selon le domaine d'activité	la profession	Nombre de professionnels en 2011**	Évolution de 2010 à 2011 (%)	Revenu moyen 2010 (€)	Proportion de femmes en 2011 (%)	Part des moins de 35 ans en 2011 (%)
Ensemble		751 323	2,4	57 436	42,8	14,1
Droit		63 848	3,6	92 257	47,4	27,7
	Avocat* R	50 601	4,3	64 420	51,9	33,0
	Greffiers des Tribunaux de commerce R	224	-0,9	380 400	34,9	8,1
	Huissiers de justice R	3 169	0,1	150 455	28,4	10,0
	Notaire R	8 306	1,2	227 791	30,3	5,9
Santé		406 404	2,7	65 639	53,6	11,8
	Chirurgiens dentistes R	36 039	-2,5	88 559	37,6	15,2
	infirmier R	87 236	6,1	47 509	83,8	6,9
	Masseur-kinésithérapeute R	57 370	2,9	43 381	43,5	21,5
	Médecin R	129 721	3,3	89 946	32,7	5,4
	Orthophoniste R	16 632	3,6	27 931	96,4	20,8
	Pédicure-podologue R	11 695	2,8	24 692	66,8	19,7
	Pharmacien R	31 324	-1,6	100 387	53,3	8,1
	Psychologue R	8 955	-4,3	15 397	81,7	15,1
	Sage-femme R	3 751	15,4	25 599	98,8	10,3
Technique		281 071	1,7	37 666	26,1	14,1
	Architecte d'intérieur-décorateur	2 493	0,4	29 806	46,2	14,7
	Architecte réglementé* R	25 874	n.d	44 242	22,9	8,7
	Géomètre expert R	1 602	0,3	52 967	8,5	10,2
	Maître d'oeuvre R	3 878	1,0	34 060	10,2	8,7
	Formateur	8 768	2,6	26 106	41,1	9,7
	Moniteur de ski R	9 182	3,0	11 625	24,2	35,8
	Professeur de musique	2 253	-7,8	13 100	43,2	11,4
	Professionnels du Conseil	104 037	3,4	38 288	23,4	12,8
	Dessinateur technique	2 399	-4,3	31 083	14,7	8,9
	Agent privé de recherche R	4 475	-5,0	25 620	23,6	10,1
	Traducteur	4 422	-4,8	25 775	68,4	14,0
	Agent général d'assurances R	12 567	0,9	86 784	14,0	6,5
	Expert comptable R	17 846	-1,3	63 442	22,5	6,7

* Effectif et proportion de femmes en 2010 et évolution de 2009 à 2010.

** Non-salariés ou mixtes.

R : Profession réglementée.

Sources : caisses de retraite, ordres professionnels, ministères, associations agréées, RSI, traitement DGCIS-P3E.

190 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 101 milliards d'euros de valeur ajoutée. Le secteur libéral bénéficie d'une dynamique forte par rapport au reste de l'économie et a plutôt bien résisté au début de la crise. Entre 2007 et 2010, le secteur libéral a vu son poids dans le secteur marchand augmenter pour la plupart des principales grandeurs économiques. Celui-ci est passé de 5,0 à 5,4 % en termes de chiffre d'affaires, et de 10,1 à 10,8 % en termes de valeur ajoutée. De plus, le nombre d'entreprises libérales a augmenté de 14,4 %, soit plus de 90 000

unités supplémentaires, alors que sur la même période, marquée par la crise, le nombre d'entreprises du secteur marchand n'a augmenté que de 9,3 %.

... dynamisé par les activités non réglementées

Ce dynamisme est d'abord le fait des activités non réglementées. Le nombre d'entreprises (hors auto-entreprises) relevant de cette catégorie a en effet augmenté de 25 % entre 2007 et 2010, alors que celui

des entreprises libérales réglementées n'augmentait que de 9,6 %. Les différentes mesures en faveur des services à la personne (loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, qui met en œuvre le plan de développement desdits services) sont en partie à l'origine de ce dynamisme. En effet, de 2007 à 2008, le nombre d'entreprises d'enseignement a augmenté de 45 % et celui de la programmation et du conseil en informatique de 49 %. La part des activités non réglementées dans le secteur libéral est donc de plus en plus élevée. En trois ans, entre 2007 et 2010, elle est passée, en nombre d'entreprises, de 31,5 % à 34,3 %, et, en termes de chiffre d'affaires, de 28,7 % à 30,2 %. On comptait donc en 2010 près de 490 000 entreprises réglementées contre près de 260 000 non réglementées. Les comptes de résultat restent, en revanche, meilleurs pour les activités réglementées : elles réalisent presque les trois quarts de la valeur ajoutée du secteur libéral. Cette part a même légèrement augmenté (73,2 % en 2010 contre 72,9 % en 2007).

Compte tenu de la situation économique, la demande dans des secteurs tels que l'expertise, le conseil et l'enseignement n'a sans doute pas augmenté aussi rapidement que l'offre. C'est pourquoi, malgré une très forte dynamique (+ 28 % d'entreprises et + 17 % de salariés en 3 ans), ce secteur a vu sa valeur ajoutée totale n'augmenter que de 11 %, en passant de 21,6 milliards en 2007 à 24 milliards d'euros en 2010.

Le régime de l'auto-entrepreneur a accentué le dynamisme des activités libérales non réglementées

La mise en place du régime de l'auto-entrepreneur a permis d'augmenter de moitié le nombre de créations d'entreprises libérales (graphique 1). Cependant, les possibilités de créer une activité réglementée sous ce régime étant très restreintes (les auto-entrepreneurs ne peuvent exercer que quelques professions réglementées telles celles d'architecte ou de maître d'œuvre), seules les activités non réglementées ont vu le nombre de créations d'entreprises bondir. Ainsi, en 2007 et en 2008, le nombre de créations d'entreprises libérales dans le cadre d'activités non réglementées était à peu près deux fois plus élevé que celui des activités réglementées. À partir de 2009, avec la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur, le nombre de créations d'entreprises libérales non réglementées est devenu trois fois plus élevé. Certains secteurs en ont particulièrement profité. C'est le cas de l'enseignement où, dès 2009, les trois quarts des entreprises créées relevaient de ce régime. C'est également le

cas des activités de conseil (64 %).

Cependant, le régime de l'auto-entrepreneur a pesé sur la création des entreprises libérales classiques, dont le nombre a diminué de 24 % en 2009. Un certain nombre d'auto-entrepreneurs auraient sans doute créé une entreprise libérale classique si ce régime n'avait pas été institué. L'enquête SINE 2010, réalisée par l'INSEE, conforte cette thèse : selon elle, le quart des nouveaux auto-entrepreneurs ayant créé une entreprise libérale en 2010 l'auraient quand même créée sans ce régime.

L'arrivée des auto-entrepreneurs a donc entraîné une augmentation du nombre de professionnels libéraux. Il convient toutefois de rappeler que seulement 60 % des auto-entrepreneurs débutent effectivement leur activité. De plus, 52 % des créateurs d'auto-entreprises libérales en 2010 considèrent cette activité comme une activité de complément.

18 % des professionnels libéraux exercent encore après 60 ans

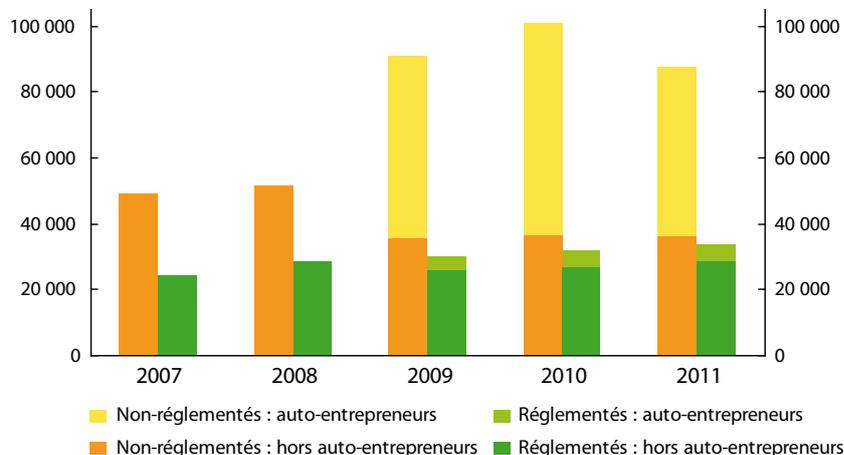
Au 31 décembre 2011, on comptabilisait 751 000 professionnels libéraux, exerçant dans des domaines très divers : la santé, pour plus de la moitié (54 %), les professions techniques (37 %) et le droit (8 %) (graphique 2). Le nombre de professionnels libéraux continue d'évoluer rapidement (+ 2,4 % sur un an). L'accès à une profession libérale demande souvent de nombreuses années d'études, et les « numerus clausus » de certaines professions retardent encore plus cet accès. Il s'agit essentiellement de professions réglementées qui représentent plus des trois quarts des professionnels libéraux. Les jeunes y sont donc souvent sous-représentés au regard du reste de la population active. Mais ce constat

diffère nettement d'une profession à une autre. En effet, pour les médecins la part des moins de 35 ans n'atteint que 5,4 %, et, pour les notaires 5,9 %, alors qu'elle est de 33,0 % pour les avocats et 35,8 % pour les moniteurs de ski. En moyenne, la part des moins de 35 ans ne représente que 14 % des professionnels libéraux alors qu'au sein de la population active elle atteint 34 %. À l'inverse, les plus de 60 ans représentent 18 % des professionnels libéraux contre 3 % de la population active dans son ensemble. De plus, près de 15 000 professionnels libéraux, soit 2 % d'entre eux, exercent encore après 70 ans.

Le domaine de la santé représente plus de la moitié des professionnels libéraux, mais n'emploie que le quart des salariés

Alors que pour les professionnels libéraux exerçant dans le domaine du droit, les charges de personnel représentaient 26,5 % des recettes nettes en 2010, ces charges représentaient trois fois moins (8,6 %) pour les professionnels de santé. En effet, bien que le domaine de la santé représente plus de la moitié des professionnels libéraux, il n'emploie que le quart des salariés. Avec une moyenne de 0,5 salarié équivalent temps-plein par entreprise en 2010, les professionnels libéraux du domaine de la santé se différencient de ceux des deux autres principaux domaines, qui en emploient 1,5 dans le domaine technique et 1,6 dans le domaine du droit. Il y a ainsi une proportion plus importante d'entreprises individuelles dans le secteur libéral de la santé (91 %, contre la moitié pour le domaine technique et 79 % pour celui du droit).

Graphique 1 : Évolution de la création d'entreprises libérales



Lecture : en 2010, il y a eu 101 000 créations d'entreprises dans le cadre d'activités non réglementées dont 64 000 auto-entreprises.

Source : Insee, création d'entreprise ; traitement DGCIS-P3E.

L'effectif salarié du secteur libéral a ressenti la crise dès 2008

L'effectif salarié du secteur libéral a été touché par la crise avant le reste de l'économie : alors que l'effectif salarié du secteur marchand augmentait de 7,8 % en 2008, celui du secteur libéral diminuait légèrement de 0,8 %. Celui-ci a cependant rebondi l'année suivante alors que l'effectif salarié du secteur marchand reculait nettement (+3,3 % contre -4,4 %). En 2010, l'emploi salarié libéral est moins bien reparti que dans le reste de l'économie (+0,9 % contre +2,9 %).

On peut encore une fois remarquer une différence très importante entre les activités réglementées et non réglementées. En effet, les effectifs salariés des activités réglementées ont diminué depuis 2007, en passant de 577 600 à 565 640 en 2010, soit un recul de 2,8 %. En revanche, malgré une diminution de 1,5 % en 2008, les effectifs salariés des activités non réglementées ont rebondi en 2009, notamment grâce aux activités de conseil en informatique. Celles-ci, après avoir marqué le pas en 2008, ont augmenté leur nombre de salariés de 24 %, de sorte que, globalement, les effectifs salariés des activités non réglementées ont augmenté de 14,3 % sur trois ans.

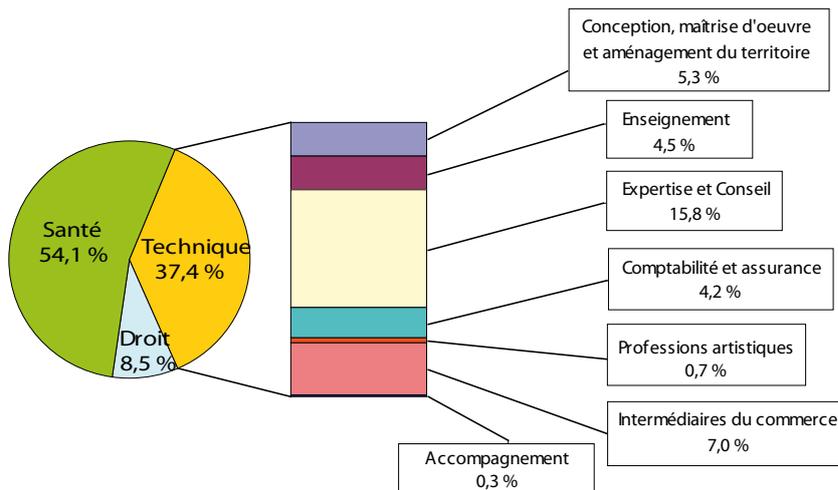
C'est la globalisation de ces deux activités qui permet au secteur libéral d'avoir un effectif salarié en légère hausse sur trois ans (+3,4 %). Mais ce secteur voit par la même occasion sa structure encore évoluer, avec un poids des activités non réglementées encore plus grand, représentant 36,7 % de l'emploi salarié du secteur en 2010 (contre 33,1 % en 2007).

Les revenus des professions réglementées sont presque deux fois plus élevés que ceux des non réglementées

Les professionnels libéraux ont gagné en moyenne 57 400 € sur l'année 2010. Mais ces revenus varient énormément d'un domaine à l'autre. La rémunération annuelle moyenne apparaît la plus faible dans le domaine technique (37 600 €). Les revenus des professionnels de santé sont un peu plus élevés que la moyenne avec 65 600 €. C'est le domaine du droit, avec des revenus nets annuels de 92 300 €, soit 2,5 fois plus élevés que dans le domaine technique, qui reste le plus rémunérateur avec, par exemple, 228 000 € par an en moyenne pour les notaires et 150 000 € pour les huissiers de justice. Les professions aux plus hauts revenus étant pour la plupart réglementées, c'est sans surprise que les professions réglementées possèdent en moyenne des revenus presque deux fois plus élevés (62 700 € contre 34 600 € pour les non réglementées).

Les rémunérations des salariés diffèrent également suivant le secteur. Le domaine technique, employant principalement des cadres, était, en 2009, celui qui a versé les plus hauts salaires nets

Graphique 2 : Répartition des professionnels libéraux selon le secteur d'activité en 2011



Sources : CNAVPL, ordres professionnels, DREES, ministère de la justice, RSI, traitement DGCIS-P3E.

avec en moyenne 29 800 € par an par salarié à temps complet, contre 28 100 € dans le droit et 20 300 € dans la santé.

Des professions encore majoritairement masculines, mais plus pour très longtemps

La proportion de femmes au sein des professionnels libéraux s'élevait à 42,8 % en 2011, contre 42,3 % en 2010. Cette augmentation rapide de la part des femmes résulte de plusieurs facteurs.

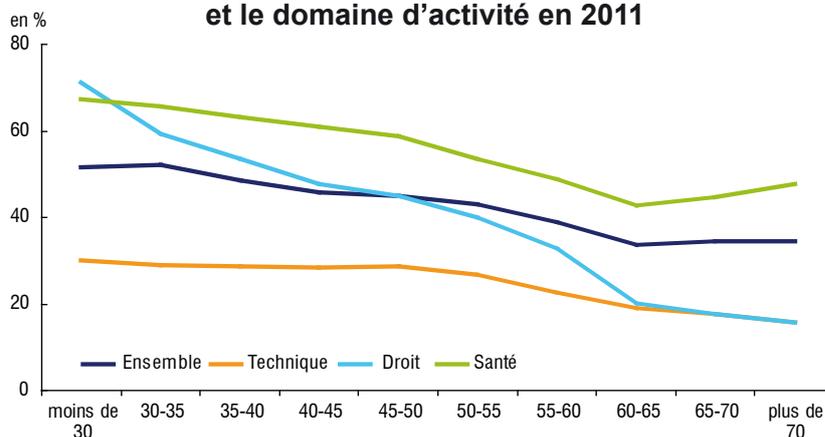
Il y a en premier lieu la féminisation progressive de la quasi-totalité des professions libérales. Ainsi, alors que, pour l'ensemble des professions libérales, la part des femmes parmi les plus de 60 ans est inférieure à 40 %, elle atteint 51 % parmi les moins de 35 ans en 2011 (graphique 3). La croissance de la part des femmes au sein des professionnels libéraux se vérifie dans toutes les activités. Elle est cependant plus marquée dans les domaines de la santé et du

droit que dans les professions du domaine technique. La forte féminisation des études dans les cursus du droit et de la santé constitue sans doute l'une des principales explications. En effet, dans ces domaines d'activité, les femmes représentent 65 % des professionnels libéraux de moins de 35 ans.

Par ailleurs, la croissance de la part des femmes s'explique aussi par un effet de structure : d'une part, le domaine technique est celui dont le nombre de professionnels augmente le moins. Or c'est également celui où la proportion de femmes est la plus faible, n'atteignant que 26,1%. D'autre part, le nombre de professionnels libéraux dans les activités à prédominance féminine, telles celles des infirmiers et des sages-femmes, progresse fortement.

On observe au sein des professions non réglementées une proportion de femmes plus faible que pour les professions réglementées (29,4 % contre 45,9 %). Ceci est principalement dû au poids très important des professionnels du conseil au sein des

Graphique 3 : Proportion de femmes selon l'âge et le domaine d'activité en 2011



Sources : CNAVPL, ordres professionnels, DREES, ministère de la justice, RSI, traitement DGCIS-P3E.

■ Définition légale des professions libérales :

La définition des professions libérales a été introduite par l'article 29 de la loi 2012-387 :

« Les professions libérales groupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant ».

■ Définition légale des professions réglementées :

On distingue deux catégories de professions libérales : les professions libérales réglementées et les professions libérales non réglementées. Le terme de « profession réglementée » est défini à l'article 3 de la Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 :

« Activité ou ensemble d'activités professionnelles dont l'accès, l'exercice ou une des modalités d'exercice est subordonné directement ou indirectement, en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou administratives, à la possession de qualifications professionnelles déterminées ; l'utilisation d'un titre professionnel limitée par des dispositions législatives, réglementaires ou administratives aux détenteurs d'une qualification professionnelle donnée constitue notamment une modalité d'exercice ».

professions non réglementées qui sont majoritairement des hommes.

■ La moitié des professionnels libéraux exercent en Île-de-France et dans le Sud-Est de la France

Les professionnels libéraux sont plus présents en ville qu'en zone rurale : un quart d'entre eux exercent en Île-de-France, et

■ Sources et méthodologie :

Sur la base de ces définitions, les sources statistiques disponibles ont été mobilisées par la DGCIS afin d'établir, dans le cadre de l'Observatoire des professions libérales, un corpus statistique aussi complet que possible sur les professionnels libéraux et leurs entreprises, dites « libérales ». Les sources utilisées concernant les professionnels libéraux sont de nature différente de celles mobilisées pour décrire les entreprises libérales.

S'agissant des professionnels libéraux, ont été mobilisés :

- le répertoire des professionnels de santé tenu par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), du ministère des affaires sociales et de la santé ;
- Les statistiques sur la profession d'avocat élaborées par le ministère de la justice ;
- les données des Ordres pour les autres professions libérales réglementées ;
- les données du Régime social des indépendants (RSI) pour les intermédiaires du commerce ;
- les caisses de retraites pour les autres professions libérales, notamment non réglementées.

Ces sources permettent d'obtenir, pour chacune des professions, le nombre, la répartition géographique et l'âge des professionnels. Leurs revenus sont estimés à partir des données fournies par les associations agréées auxquelles une large part des professionnels libéraux ont recours pour les aider en matière de gestion et de fiscalité, notamment l'Union Nationale des Associations Agréées (UNASA) et les Associations Régionales Agréées des Professions Libérales (ARAPL).

Les informations statistiques relatives aux entreprises libérales sont, quant à elles, issues des données de la statistique publique d'entreprises élaborée par l'Insee. Au sein de ces bases, les entreprises libérales sont d'abord identifiées sur le critère d'activité principale exercée (code APE permettant de classer les entreprises dans les secteurs d'activité selon la nomenclature NAF). Ensuite, dans certains secteurs (par exemple, le code 7311Z « Activités des agences de publicité », qui comprend les concepteurs-rédacteurs et le conseil en marketing, mais également la production de matériel publicitaire, non considérée comme activité libérale), une seconde sélection a été opérée sur la base :

- du régime fiscal d'imposition, seules les entreprises imposées au régime des bénéficiaires non commerciaux (BNC) étant retenues ;
- de la forme juridique, là encore, seules certaines catégories juridiques étant retenues : entreprises individuelles à caractère libéral, sociétés d'exercice libéral, sociétés civiles professionnelles, EURL, sociétés en participation de professions libérales.

Enfin, le caractère d'indépendance professionnelle a été approché par l'indépendance financière : les filiales des groupes dont l'activité principale n'est pas libérale ont été exclues.

le rapport du nombre de professionnels libéraux à la population est trois fois plus élevé à Paris qu'au niveau national. Pour certaines professions cette attractivité est d'ailleurs encore plus marquée : la moitié des avocats exercent en Île-de-France, et cette part atteint même 64 % pour les interprètes. Outre le Bassin parisien, la partie Sud-Est de la France attire fortement les professionnels libéraux : avec l'Île-de-

France, elle regroupe la moitié (48,5 %) des professionnels libéraux pour seulement 37 % de la population. Au contraire, la densité des professionnels libéraux dans la partie Nord de la France est bien plus faible que dans le reste de la métropole.

■ Nicolas CAVALLO

Directeur de la publication
Luc Rousseau

Rédacteur en chef
François Magnien
Secrétaire de rédaction
Nicole Merle-Lamoot
Composition par PAO
Brigitte Baroin - Clément Buée

Direction générale de la compétitivité,
de l'industrie et des services

Pour en savoir plus :

- Guide méthodologique de l'Observatoire de l'activité libérale
- Consultez la rubrique « Chiffres et études » de l'Observatoire sur le site de la commission nationale des professions libérales : www.dgcis.fr/cnopl/observatoire
- Consultez les différentes études de la DREES sur les professionnels de santé : www.drees.sante.gouv.fr